

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Association : « les pêcheurs de La Platte »

Adresse : mairie – 58 rue de chateauvieux – 69440 SAINTE CATHERINE

Tél. : 06.81.25.03.83

Le cinq mars deux mille vingt deux à dix heures, les membres de l'association « les pêcheurs de La Platte » se sont réunis au 58 rue de Chateauvieux à SAINT CATHERINE (69440) en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée était présidée par Monsieur FARGEOT Julien, président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Monsieur DUMONT Yann, secrétaire de l'association et de Monsieur MANTEL Denis, trésorier de l'association.

Seize membres sur vingt-sept des membres étaient présents ou représentés. L'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article aux statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- rapport d'activité ;
- rapport financier ;
- renouvellement du bureau
- démission de MONTEILLER Guy, trésorier-adjoint
- élection d'un trésorier-adjoint et d'un secrétaire adjoint
- évolution du règlement

Il a été fait lecture des comptes l'association.

Les deux comptes détenus par l'association sont en crédit de 1902.44 euros et de 4799.99 euros.

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- budget prévisionnel :

le projet de budget est adoptée à l'unanimité.

- montant des adhésions :

Le montant des adhésions reste inchangé.

Les enfants de moins de 8 ans peuvent pêcher gratuitement avec un adulte. L'adulte devra ainsi pêcher avec une seule canne et l'enfant de même.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- renouvellement des mandats de membres du bureau.

Le Président indique que Monsieur Guy MONTEILLER, trésorier adjoint, a fait part de sa démission au bureau.

L'assemblée prend acte.

Le Président sollicite ensuite les éventuels membres qui souhaiteraient intégrer le bureau.

Monsieur PEREZ Didier, né le 24/04/1970, demeurant 2 rue des Farges à RIVERIE (69440) et Monsieur MÔ Frédéric, né le 02/03/1970, demeurant 134 rue des écoliers à SAINTE CATHERINE (69440) font part à l'assemblée de leur volonté d'intégrer le bureau.

A l'unanimité il a été décidé de reconduire le bureau en place.

A l'unanimité, PEREZ Didier, né le 24/04/1970, demeurant 2 rue des Farges à RIVERIE (69440) est élu secrétaire adjoint.

A l'unanimité, MÔ Frédéric, né le 02/03/1970, demeurant 134 rue des écoliers à SAINTE CATHERINE (69440) est élu trésorier adjoint.

- évolution du règlement

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

* fin de la fermeture de la pêche en janvier :

A l'unanimité, il a été décidé que la pêche ne serait plus fermée en janvier, sauf circonstances exceptionnelles déjà prévues par le règlement en vigueur.

* pêche de la carpe :

A l'unanimité, il a été décidé que toutes les carpes, quelque soit leur poids, doivent être remises à l'eau

* pêche à la mouche.

A l'unanimité, il a été décidé que la pêche à la mouche était dorénavant autorisée. La pêche « à la cuillère » reste interdite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h30.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A SAINTE CATHERINE, le 05 mars 2022

Le Président de séance



Le trésorier



Le Secrétaire de séance

